Nos métiers sur un plateau

MAÎTRE DE STAGE
Martine Ritz

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Défendre ses droits c'est défendre son art.
L'objectif de la formation est donc de permettre aux technicien.nes et artistes d'acquérir les connaissances de base des conventions collectives (salaires, transports, heures sup, lissage des heures, journées continues, heures anticipées…) leur permettant d'exercer leurs métiers dans de bonnes conditions sociales. Ce savoir, au même titre que les compétences artistiques, logistiques et administratives imposées par chaque département, est essentiel.

Cette formation est destinée aux technicien.nes et artistes du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant

PUBLIC
Technicien.ne intermittent.e du spectacle

DURÉE
28 heures – 3,5 jours

PRÉ-REQUIS
Aucun

PRIX
1 680 € HT / 2 016 € TTC

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

Les journées de formations alternent phases de théorie historique et sociale, échanges et mises en situation. Chaque thème de la formation s'appuie sur des exercices concrets à partir de documents juridiques, de ressources numériques, d'éléments apportés par les professionnell·es eux-mêmes (bulletins, contrats, échanges par mails, etc.) pour comprendre et défendre ses droits, calculer ses indemnités et savoir s'adresser aux organismes sociaux.

Le programme s'enrichit sur chaque thème de la prise en compte des situations et expériences personnelles.

JOUR 1 : Après-midi 14h

Présentation générale

- Les attendus des professionnel.les
- Le statut de salarié.e : sa valeur, sa protection

Le cadre juridique et social du secteur

- Les conventions collectives dans les différents secteurs de l'œuvre de fiction et du spectacle enregistré : une ressource accessible
- Le contrat de travail, la promesse d'embauche : des documents essentiels Valeurs juridiques des échanges préalables au contrat : la promesse d'embauche, les conditions financières…

JOUR 2 :

Le statut de salarié.e et la rémunération

- Le bulletin de salaire, ligne par ligne
- Les grilles de salaires par métier et par convention
- La présomption de salariat, l'auto-entrepreneuriat : droits, devoirs et risques

JOUR 3 :

La sécurité sociale

- Fonctionnement de la sécurité sociale
- L'ouverture et le calcul des droits : en cas de maladie, d'accidents du travail, de maternité, de chômage, de retraite

La gestion de la relation employeur-salarié.e

- L'organisation collective dans le travail et la relation employeur-salarié.e
- Les négociations nationales (assurance chômage, retraite…) et leurs répercussions dans nos secteurs professionnels
- Les délégué.es du personnel, les délégué.es de plateau : leur importance et leur rôle
- Les demandes des salarié·es : la négociation amiable ou la négociation conflictuelle

JOUR 4 :

La protection sociale : les annexes 8 et 10

- Les modalités d'ouverture des droits et les spécificités des annexes 8 et 10
- Les échanges avec France Travail et les recours possibles en cas de difficultés ou de réclamations

Spécificités de nos métiers

- Les problématiques récurrentes et leurs résolutions
- Les arguments et les outils pour améliorer les salaires, les conditions de travail et la reconnaissance de chaque métier

Échanges et bilan de formation

- Temps de questions-réponses sur situations personnelles et retours d'expérience.
- Évaluation des connaissances

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Conventions collectives
Bulletins de paie
Tableau d'heures
Vidéos
Documents juridiques
Fiches techniques
Sites internet

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES ACQUIS

Simulation en situation professionnelle
Evaluation pratique

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation